



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence professionnelle



Administration et gestion des
organismes et dispositifs de
l'animation sociale et socioculturelle

de l'Université Paul-Valéry
Montpellier 3

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).



Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Montpellier

Établissement déposant : Université Paul-Valéry Montpellier 3

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Spécialité : Administration et gestion des organismes et dispositifs de
l'animation sociale et socioculturelle

Secteur professionnel : SP7-Services aux personnes

Dénomination nationale : SP7-2 Intervention sociale

Demande n° S3LP150009297

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : Université Paul-Valéry Montpellier 3, AES - UFR 4, route de Mende, Montpellier.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /
- Convention(s) avec le monde professionnel : Des conventions sont signées entre la présidente de l'université et des partenaires professionnels associés à la formation. Cela concerne notamment le Conseil Général de l'Hérault et l'URIOPSS.

Présentation de la spécialité

Ouverte en 2006 et portée par l'UFR 4 *Sciences économiques, mathématiques et sociales*, cette licence professionnelle (LP) vise à former des cadres de l'animation capables de concevoir et conduire des projets dans différents types de structures (associations, maisons de quartier, collectivités locales, etc.). Le futur professionnel sera capable de comprendre le champ professionnel de l'animation, son environnement (institutionnel et économique), et sa place d'acteur. Il sera à même de mener activités et projets, d'en maîtriser les étapes et les caractéristiques des publics concernés.

Les métiers visés par la licence professionnelle sont variés : directeur d'une structure associative, chargé de développement de projet dans une association de développement social des quartiers, chargé de mission dans une collectivité territoriale ou dans des organismes, chargé d'animation et de coordination d'un dispositif institutionnel (du type partenariat local d'action jeunesse animé par le Conseil Général), coordinateur de réseau d'acteurs professionnels, etc.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La licence professionnelle est développée sur une entrée cohérente avec les réalités de son bassin d'implantation. A ce titre, on peut dire qu'elle répond à un besoin des employeurs, des salariés, et de l'ensemble des acteurs bénévoles du secteur. Il n'y a pas d'autres formations proposées de ce type dans la région ; de même, il n'existe aucune formation professionnelle de niveau deux habilitée par la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) de type Diplôme d'état supérieur de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport (DESJEPS). Le dispositif a acquis une reconnaissance par le conseil régional (six places financées).

Le champ de l'animation sociale et socioculturelle en Languedoc-Roussillon est en développement du fait de l'évolution de la démographie. Le maintien de l'effectif autour de 25 étudiants, est judicieux car le contexte économique peut freiner les recrutements même si le besoin est repéré.

Le programme de la LP agrège 324 heures de formation (cours et travaux dirigés), 201 heures de projets tutorés et 16 semaines de stages. Les volumes horaires de cours apparaissent insuffisants pour former les cadres intermédiaires envisagés par le dispositif.

Les connaissances nécessaires au secteur de l'animation (cadre d'intervention, publics, valeurs véhiculées par les métiers de l'animation et outils de management des structures et des activités du secteur) sont apportées par un ensemble de cours et séminaires en sciences sociales (économie, gestion, droit privé et droit public, science politique, sociologie, sciences du langage, informatique).

On note une bonne cohérence entre la théorie (1^{er} semestre) et la pratique (stage et projet tutoré). L'alternance permet le retour d'expérience individuel et collectif. Le mémoire permet à l'étudiant de montrer qu'il fait bien le lien entre théorie et pratique et lui donne l'occasion de l'analyse et de la réflexion sur la mise en œuvre d'un projet (réalisé ou pas).

Les modalités de contrôle des connaissances sont variées et complémentaires, elles mettent bien en scène la complexité des situations professionnelles du champ concerné. On peut noter une volonté de mixité des publics (formation initiale et continue, diverses origines de formations de départ).

Le suivi des diplômés, assuré de manière satisfaisante permet de vérifier que les emplois occupés sont globalement en conformité avec les objectifs de la LP et sont de catégorie A et B, avec une part majoritaire d'emplois de catégorie B. Ceci s'explique, comme le souligne le dossier, par une entrée dans les métiers du secteur bien souvent par une catégorie inférieure au niveau de qualification (argument de l'expérience dans le métier, il y a aussi une tendance forte des employeurs, dans le contexte de crise économique actuelle, à recruter des animateurs professionnels pour exercer des activités de niveau deux alors que leur contrat relève du niveau trois). Les taux de poursuite d'étude de 33 % en 2010 et de 19 % en 2011 sont quant à eux globalement élevés et méritent une attention particulière.

On constate une bonne contribution des professionnels et des responsables locaux impliqués sur les secteurs concernant l'animation. Les professionnels ont été associés en amont de la création de la LP pour valider son intérêt. Ils sont parties prenantes dans l'organisation des stages, le suivi, l'accompagnement des mémoires et les jurys (deux professionnels par jury), ainsi que dans les projets tutorés. Ils sont associés plusieurs fois par an pour l'évaluation et l'évolution de la LP et de ses contenus. Ils participent à la sélection des candidats. Ces partenariats professionnels sont cependant très ciblés vers les acteurs traditionnels de l'éducation populaire, et mériteraient d'être élargis.

Le dispositif pédagogique de la licence est assuré en co-responsabilité, par un maître de conférences en droit privé et une maître de conférences-associée (chargée de mission/d'études à la cellule observation-veille-études pour la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Montpellier) qui conduit/pilote notamment des études sur l'adéquation emploi/formation dans le champ de l'animation et du sport ; elle a de ce fait une connaissance fine de l'évolution des métiers, des dynamiques et profils des emplois, des organismes employeurs en région dans ce secteur. On soulignera la qualité du projet déposé.

Lors de la demande de renouvellement du diplôme, il est envisagé de diminuer les heures de cours à 318 heures et la durée du projet tutoré à 144 heures. Cette évolution risque alors de ne plus conduire à une formation satisfaisante des cadres intermédiaires dans ce secteur d'activité, alors que le dossier fourni analyse bien les points forts et faibles de la formation.

- Points forts :

- La formation bien positionnée sur les bassins d'emploi.
- Les partenariats existants avec certains milieux professionnels et employeurs du territoire.
- Les contenus bien adaptés au secteur de l'animation professionnelle.

- Points faibles :
 - Les partenariats peu diversifiés.
 - Le taux de poursuite d'étude important.
 - Un volume horaire de formation trop faible.

- Recommandations pour l'établissement :

Les partenariats gagneraient à être renforcés et élargis à d'autres acteurs, tels que ceux des mutuelles ou des coopératives. De même, il serait nécessaire d'ouvrir la formation à d'autres intervenants de l'économie sociale (ceux-ci sont d'ailleurs identifiés dans le dossier) et de proposer par exemple des contenus sur le monde du médico-social et de l'insertion.

Il semble également nécessaire de repenser le cadre général pédagogique en renforçant le volume horaire de la formation, qui, si elle vise à former des cadres intermédiaires, doit mobiliser l'ensemble des temps prévus par les dispositifs de licence professionnelle, en particulier les 450 heures de cours recommandées par la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle.



Observations de l'établissement



ARTS, LETTRES, LANGUES,
SCIENCES HUMAINES ET
SOCIALES

UNIVERSITÉ
PAUL-VALÉRY
MONTPELLIER 3

UNIVERSITÉ PAUL-VALÉRY MONTPELLIER 3

Route de Mende – 34199 Montpellier – CEDEX 5

Tel : 04 67 14 20 00 – Fax : 04 67 14 20 43

www.univ-montp3.fr

MONTPELLIER, le 02 juillet 2014

Affaire suivie par Matthieu Gayet
Directeur des études et de la scolarité
matthieu.gayet@univ-montp3.fr
0467142034

Anne Fraïsse
Présidente de l'université Paul-Valéry
Montpellier 3
A
Jean-Marc GEIB
Directeur de la section formation et
diplôme de l'AERES

Objet : Observation évaluation AERES

Monsieur le Directeur,

Pour donner suite à votre demande, je vous informe que nous n'avons pas d'observations particulières concernant cette Mention.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes respectueuses salutations.

La Présidente de l'Université

Anne Fraïsse